



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:

En exercice 15 13 Présents

Votants 15 L'an DEUX MILLE VINGT

Le 24 juin,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2020/35

Date de la convocation municipale: 19 juin 2020

OBJET:

Délégation de signature en cas d'absence du maire, à son premier et à son second adjoint, dans le cadre du traitement des affaires courantes de la commune.

Présents:

Mmes Régine FARLIN - Mélanie GALVEZ - Karine BOUVET - Natacha GRISONI - Sophie KERNEN - Véronique LEFUR - Virginie BOCCA -MM. Alain GRANDGIRARD - Stéphan LUCIBELLO - Christian DENANS - Olivier BEDUS - Thierry MOPIN - André BERTERO.

Absents excusés:

M. Jean de PALEVILLE qui donne pouvoir à M. Thierry MOPIN M. Alain BROUSSE qui donne pouvoir à Mme Virginie BOCCA

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée que dans le prolongement de la délibération n° 2020/15 du 3 juin 2020 portant délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal et selon laquelle le maire exerce son droit de signature au nom de la commune, il convient dans le cas où celui-ci serait amené à s'absenter, pour quelque motif que ce soit, de désigner une, voire deux personnes, afin de le représenter et signer les documents devant être retournés sans délai notamment, dans le cadre du traitement des affaires courantes de la commune.

A cet effet, il est proposé une délégation de signature au premier adjoint au maire et dans le cas où ce dernier ne serait pas disponible, au second adjoint.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précité et en avoir délibéré :

- > Désigne à l'unanimité des membres présents et représentés : Monsieur Alain GRANDGIRARD, 1er adjoint au maire, Et en cas d'absence de ce dernier : Madame Mélanie GALVEZ, 2ème adjoint au maire, pour représenter la collectivité en cas d'absence du maire,
- > Leur donne délégation de signature du maire, dans le cadre du traitement des affaires courantes de la commune.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire d'AURONS

André BERTERO